

## Réunion du 04 juin 2018 à 21 heures 00

Convocation en date du 29 mai 2018.

**Sont présents** : M. BILLEPINTE Thierry, Mme CAMICAS Anne-Marie, M. DUCOURNAU Marc,  
M. FAUQUE Olivier, Mme GAYRIN Laure, M. HARDUYA Franck, M. LABORDE Patrick,  
Mme LACASSIN Dominique, M. PAGES Lilian.

**Absent excusé**: M. BECARD Nicolas.

**Secrétaire de séance** : Mme CAMICAS Anne-Marie.

Le quart d'heure citoyen étant écoulé sans que personne ne se présente, la réunion débute à 21 heures 15.

Le procès-verbal de la réunion du 30 avril 2018 est lu, approuvé et signé par tous les conseillers présents.

### BORNE INCENDIE

L'emplacement du poteau incendie a été vu avec Monsieur POITREAU, adjoint de la commune de Saint Germé. Il sera installé côté « ancienne maison Cavailé » et une convention d'une durée de 15 ans sera signée entre nos deux communes définissant la répartition des obligations et des charges.

### SIEBAG

#### ① Marché public des assurances

Attribution des lots pour 3 ans :

SMACL ASSURANCES a été retenue pour les dommages aux biens et des risques annexes (lot 1) 2805,36 €/an  
pour les responsabilités civiles et risques annexes (lot 2) 4054, 48 €/an  
pour la protection fonctionnelle des agents et des élus (lot 5) 244, 16 €/an  
GROUPAMA Assurances a été retenue pour les véhicules et les risques annexes (lot 3) 6434 €/an

L'attribution du lot 4 concernant la protection juridique de la collectivité est reportée au mois de juin suite à une demande de renseignements complémentaires.

#### ② Adhésion de la commune de CANNET, modalités d'exercice de la compétence au 1<sup>er</sup> semestre 2018

Dans le but de simplifier les démarches administratives (notamment la création d'un budget annexe pour la CCAA uniquement pour le service de l'eau de Cannet pour une durée de 6 mois), l'EPCI et le SIEBAG proposent :

Du 01/01/2018 (prise de compétence par la CCAA) au 01/07/2018 (transfert au SIEBAG)

La CCAA n'effectue pas de facturation pour le service de l'eau à Cannet

La CCAA n'effectue pas de paiement de factures liées à l'exercice du service de l'eau à Cannet

Le SIEBAG n'effectuera pas de facturation auprès des abonnés.

Après le 01/07/2018

Le SIEBAG effectuera ses premières facturations, y compris pour les consommations depuis le 01/01/2018

Le SIEBAG règlera les factures des fournisseurs, y compris pour l'exercice de la compétence depuis le 01/01/2018

### **③ Création commissions**

Suite aux sollicitations des délégués, le bureau propose la création d'une commission travaux rassemblant des élus voulant réfléchir aux travaux futurs à mettre en œuvre.

Alain Marin, vice-Président, souhaite créer un groupe d'élus en charge de la communication du SIEBAG.

Il est proposé que ces commissions soient constituées d'un élu par territoire (Aignan, Barcelonne, Plaisance, Riscle, Viella).

### **④ Indemnisations des abonnés de TARSAC**

Deux limiteurs de pression installés en aval de la station de production de Banet ont dysfonctionné entraînant une pression chez les abonnés de 14 bars au lieu de 3,5 bars ; causant de gros dégâts.

Le président propose que le SIEBAG prenne en charge financièrement l'intégralité des dégâts subis par paiement direct au vu des factures de réfection acquittées ou devis, les abonnés concernés s'engageant à rembourser l'avance faite dès qu'ils auront perçu les indemnisations des assurances.

### **⑤ Vente hangar d'Aignan**

Afin que la vente du hangar et des parcelles contiguës à M. Schaerer puisse être réalisée, par délibération du 10/04/2018, la CCAA a vendu au SIEBAG pour l'euro symbolique un délaissé de voirie permettant de relier toutes les parcelles.

Le montant de la vente s'élève à la somme de 40 000 €.

### **⑥ Adhésion de la commune d'Averon-Bergelle au SPANC du SIEBAG**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande de la commune d'AVERON-BERGELLE pour l'adhésion au SPANC du SIEBAG au 01/07/2018.

Considérant que la commune d'AVERON-BERGELLE faisait intervenir le SPANC du SIEBAG sur sa commune depuis 2012 dans le cadre d'une convention,

Considérant que l'adhésion de la commune lui permettrait de bénéficier de subventions de l'Agence de l'Eau, notamment pour les diagnostics de bon fonctionnement, permettant ainsi de diminuer le coût pour l'abonné,

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'adhésion de la commune d'AVERON-BERGELLE au SPANC du SIEBAG au 01/07/2018.

### **⑦ Adhésion de la commune de CANNET au SPANC du SIEBAG**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande de la commune de CANNET pour l'adhésion au SPANC du SIEBAG au 01/07/2018.

Considérant que la commune de CANNET faisait intervenir le SPANC du SIEBAG sur sa commune depuis 2012 dans le cadre d'une convention,

Considérant que l'adhésion de la commune lui permettrait de bénéficier de subventions de l'Agence de l'Eau, notamment pour les diagnostics de bon fonctionnement, permettant ainsi de diminuer le coût pour l'abonné,

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'adhésion de la commune de CANNET au SPANC du SIEBAG au 01/07/2018.

## **⑧ Augmentation de périmètre du SIEBAG pour la commune de CANNET**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande de la Communauté des Communes Armagnac Adour adressée au SIEBAG le 19/01/2018.

Considérant que la Communauté de Communes Armagnac-Adour a opté pour la compétence Eau Potable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018,

Considérant que 24 des 25 communes de l'EPCI sont gérées, pour l'exercice de l'eau potable, par un Syndicat (23 communes sont au SIEBAG, 1 commune est au SIAEP de Dému), et que l'EPCI y siège via le mécanisme de représentation/substitution depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018,

Considérant que l'EPCI ne souhaite pas exercer l'exercice de ladite compétence pour une commune (Cannet), qui, jusqu'alors, gérait seule le service de l'eau,

La Communauté des Communes Armagnac Adour demande l'augmentation du périmètre eau potable du SIEBAG pour la commune de CANNET à partir du 01/07/2018.

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'augmentation du périmètre eau potable du SIEBAG pour la commune de CANNET à partir du 01 juillet 2018.

## **COMMUNAUTE de COMMUNES ARMAGNAC ADOUR**

### **Présentation du Budget Participatif du Conseil Départemental :**

1 million d'euros pour financer des projets privés ou associatifs sur les thèmes de l'environnement, du sport, des projets participatifs, etc..... pour le département du Gers.

Une urne est à disposition dans chaque mairie pour le dépôt des idées ; juste une fiche à remplir.... L'élaboration des dossiers pour les idées sélectionnées se fera plus tard.

### **École enfance, jeunesse**

Renouvellement de la convention pour la cantine.

### **Syndicat Midour-Douze**

Suite au regroupement des syndicats, la CCAA doit nommer des représentants.

Nous proposons comme titulaire Lilian PAGES et suppléant Olivier FAUQUE.

### **Inauguration EPHAD**

L'inauguration de l'EPHAD prévue le 08 juin 2018, est annulée et reportée en septembre

### **Indemnité judiciaire de Monsieur MAGNÉ**

Suite à la procédure engagée par M. MAGNÉ à l'encontre de la CCAA, le Tribunal Administratif de Pau a décidé que M. MAGNÉ aura à charge envers la CCAA la somme de 1200 € au titre des frais exposés et non compris les dépens, délibération à l'audience du 15 mars 2018 et lecture en audience publique du 26 avril 2018.

Les membres présents du Conseil Communautaire, à l'unanimité, ont accepté cette indemnité et autorisent le Président de la CCAA à signer tous documents afférents à cette indemnité.

## LOGEMENT ECOLE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du départ du locataire Monsieur COLLINI André du logement communal (école à droite).

La location se terminera le 15 juin 2018 après un mois de préavis.

L'état des lieux sera effectué par Monsieur Marc DUCOURNAU, maire ou en son absence, Patrick LABORDE, adjoint.

Si l'état des lieux n'apporte aucune remarque, le remboursement de la caution d'un montant de 400 € sera effectué.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour procéder à ce remboursement.

Dès le départ du locataire, le logement sera disponible pour une nouvelle location, sous réserve de divers travaux à effectuer.

Les membres présents du Conseil Municipal, à la majorité, décident que le montant du loyer sera désormais de 430 euros par mois.

Une information sera distribuée à tous les résidents de la commune.

## ACCESSIBILITE

Les règles de la mise aux normes concernant l'accessibilité des bâtiments communaux aux personnes à mobilité réduite, non ou mal voyantes et malentendantes ou sourdes, imposaient des rampes d'accès de longueurs démesurées pour la place du village et, qui d'autre part, défiguraient les façades de nos bâtiments, rendaient l'accès au cimetière difficile et l'utilisation de la place très compliquée au vu de la réduction de sa surface.

Nous avons proposé l'acquisition d'un élévateur mobile pour personnes à mobilité réduite déjà utilisé par la SNCF pour permettre l'accès à tous les bâtiments sans avoir à réaliser ces rampes.

Outre la protection de l'esthétisme de la place, le coût sera bien inférieur à celui des rampes.

Toutes les demandes de dérogation ont été acceptées suite à la réunion de la Sous-Commission Consultative Départementale Spécialisée pour l'Accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite dans les Etablissements Recevant du Public du mardi 29 mai 2018 lors de laquelle nous avons présenté et défendu notre dossier.

Procès-verbal n° 2018-05 pour Demandes de Dérogations (église de Lelin - salle des fêtes- salle du conseil).

D'autre part, nous avons monté deux dossiers de demandes de subvention, l'un auprès de la Région, l'autre dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

## FETE LOCALE

Une invitation sera envoyée à tous les maires des communes avoisinantes pour la fête locale des 29 /30 juin/1<sup>er</sup> Juillet.  
Révision de la liste des invitations.

La réunion s'achève à 23 h 00.

**M. BILLEPINTE** Thierry

Mme **CAMICAS** Anne-Marie

**M. DUCOURNAU** Marc

**M. FAUQUE** Olivier

Mme **GAYRIN** Laure

**M. HARDUYA** Franck

**M. LABORDE** Patrick

Mme **LACASSIN** Dominique

**M. PAGES** Lilian,